

Saint Pantaléon de Larche, le 8 septembre 2022



COMMUNE DE
SAINT PANTALEON DE LARCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE CONSECUTIVE A LA SECHERESSE 2022



La commune de Saint-Pantaléon-de-Larche informe la population, qu'en raison de la sécheresse 2022, ayant pu entraîner des fissures sur les maisons d'habitations, il est possible de demander auprès des services de l'Etat, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Afin que la demande puisse aboutir, il est nécessaire de regrouper un nombre suffisant de demandes.

Pour cela, il convient d'adresser à la mairie, à l'attention de Monsieur le Maire, un dossier comprenant une lettre de demande accompagnée de photos.

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel – am.oumedjkane@outlook.fr
FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – fdurie@mairiesaintpantaleon.fr